



Nombre de
Conseillers
en exercice : 18
présents : 10
Votants : 11
Absents : 8
Exclus : 00

Date de
convocation :
18 décembre 2024

Date d'affichage :
31 décembre 2024

Délibération n° 38
Objet : Solidarité avec la
population de Mayotte

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 23 décembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; MM. Robert CORTI, Jean-Michel BASSI, Philippe ANDRE, François BAUDIN, Gilles DANG-HAO.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAÏMAY ; MM. Jacques BONIN, Sébastien REINICHE.

Absents : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT ; M. David GRESSOT.

1 Procuration :

| Conseillers empêchés ayant donné procuration | Procurations obtenues par les conseillers empêchés |
|---|---|
| Jacques BONIN | Robert CORTI |

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 27/12/2024
Reçu en préfecture le 27/12/2024
Publié le 
ID : 090-219000171-20241223-38_2024-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment

mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, **la commune de BOUROGNE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.**

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de BOUROGNE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **500 €** à :

Protection Civile

4 rue Scandicci
93500 PANTIN

- Faire un don d'un montant de **500 €** à :

La Croix Rouge

98 rue Didot
75694 PARIS

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 27/12/2024 |
| Reçu en préfecture le 27/12/2024 |
| Publié le |
| ID : 090-219000171-20241223-36_2024-DE |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver ce soutien à la population de Mayotte,**
- **D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 27 décembre 2024

Le Maire,
Baptiste GUARDIA

